Charte de l'Association Tribu Gaïa

L’association est un collectif citoyen, porteur d'un projet d'habitat participatif intergénérationnel où les membres se fédèrent autour de valeurs énoncées ci-dessous Cette dernière est destinée à fixer les valeurs qui animent l’association et l’esprit dans lequel les membres fondateurs souhaitent que soient rédigés les statuts du futur écolieu. Toute personne souhaitant rejoindre l'association Tribu Gaïa doit adhérer à ces valeurs.

**A) Gouvernance partagée**
Créer un lieu dans lequel nous cultiverons dans nos relations le respect et la non-violence, que ce soit dans l'exercice quotidien de la gouvernance partagée ou dans la résolution de conflits.

**B) Écologie et transition**
Permettre aux habitants de promouvoir, d'entamer ou de poursuivre une transition écologique vers des habitations moins gourmandes en énergie, que ce soit lors de la construction ou dans la vie quotidienne, vers plus d'autonomie en eau, énergie et alimentation, et enfin vers une réduction importante des déchets.

**C) Mutualisation**
Développer la mutualisation des locaux, objets, compétences, et services mobilisant des moyens humains et techniques.

**D) Convivialité**
Permettre à chacun de bénéficier d'espaces individuels et collectifs définis, en se donnant les moyens de faire surgir la convivialité à chaque occasion.

**E) Ouverture**
Cultiver notre ouverture sur l'extérieur au travers de moments, d'évènements et d'espaces d'accueil et d'échange. Être un lieu-ressource pour des activités, entreprises et associations compatibles avec les valeurs de l’association (bien-être, bien-vivre ensemble, écologie…)

**F) Mixité Intergénérationnelle**

Favoriser les liens intergénérationnels et culturels afin de profiter des connaissances et ressources dans une démarche d’ouverture vers l’autre et de tolérance d’une part, et de lutter contre l’isolement et l’individualisation d’autre part.

**G) Ouverture et respect envers la nature**
Faire prospérer l’environnement naturel du lieu par tous les moyens écologiques possibles, et permettre aux jeunes générations de s’imprégner des valeurs de la terre, des plantes et des animaux.

**H) Enfance**
Le lieu aura toujours une priorité pour favoriser l’épanouissement des enfants du lieu, que ce soit en matière d’équipements, d’activités, ou d’apprentissages.

**I)**      **Investissement et engagement**
Chaque membre « acteur » de l’écolieu s’engage à participer aux temps d’échange et de concertation relatif à l’organisation du lieu de vie et devra s’investir autant en temps (environ 2 à 3h par semaine) et qu’en moyens dans la gestion de la vie de l’écolieu comme il sera défini par l’ensemble des membres acteurs.